

## NOUS NE PAIERONS PAS LEUR CRISE !

**E**rosion continue des retraites, stagnation des salaires, multiplication des plans sociaux, hausse du chômage et de la précarité, vie chère et boulots stupides, démantèlement des services publics de la santé, de l'énergie, de l'éducation, des transports, chasse aux sans-papiers et répression des mouvements sociaux et on en passe...

L'adage capitaliste selon lequel les pauvres doivent payer parce qu'ils sont les plus nombreux a bien été mis en pratique avec la crise. L'augmentation du nombre de chômeurs en est une preuve, de même que l'abandon progressif des services publics au profit du privé.

La crise Covid a exacerbé les tensions et contradictions du capitalisme mondialisé et a creusé le fossé des inégalités sociales, économiques et internationales.

Pourtant la crise ne frappe pas tout le monde et les capitalistes continuent de se remplir la panse : Jeff Bezos, le PDG d'Amazon et l'homme le plus riche du monde a vu sa fortune augmenter de 56,7 milliards de dollars sur les 12 derniers mois pour dépasser 200 milliards de dollars, Elon Musk, le PDG de Tesla et de SpaceX a engrangé quant à lui 47 milliards de dollars et Mark Zuckerberg, le PDG de Facebook seulement 15 petits milliards !

Après la répression sanglante du mouvement des gilets jaunes noyés sous les lacrymos et les tirs de flashball, une grève record à l'hiver dernier pour s'opposer à la retraite à points et au nivellement par le bas des régimes de retraites, les attaques antiouvrières se succèdent :

- poursuite de la contre-réforme de l'assurance chômage et durcissement des conditions d'indemnisation des chômeurs ;
- poursuite de la contre-réforme des retraites à points en faisant passer des « mesures d'équilibre financier » dans la prochaine loi de finance de la sécurité sociale ;
- création d'une 5ème branche « perte d'autonomie » au sein de la sécurité sociale, avec financement par une fraction supplémentaire de CSG, c'est à dire par les salariés et retraités eux-mêmes (loi du 7 août 2020) ;
- plan de relance » accordant des dizaines de milliards aux entreprises sans contrôles ni contreparties sérieuses ni contraignantes, sans engagements sociaux ou écologiques, et qui finiront en grande partie dans les poches des banquiers et des actionnaires. Le Medef est heureux et son président répond au gouvernement : « c'est ce que nous avions globalement demandé » ;
- baisses des impôts de production à hauteur de 20 milliards et exonérations de cotisations tandis que les recettes manqueront aux budgets de la protection sociale ;
- attaques contre le droit du travail avec la prorogation des mesures de simplification et des dérogations et pressions contre l'inspection du travail avec des sanctions infligées à Anthony Smith.

Le patronat avec l'aide des gouvernants et des syndicats collabos mène son offensive tout en ne rencontrant des résistances que localement ou par secteurs isolés.

Les organisations syndicales sont incapables de mettre en oeuvre une riposte sérieuse. Qu'elles soient terrifiées à l'idée de déclencher des événements qu'elles ne contrôlèrent pas, enfermées dans des logiques politiciennes ou engluées dans la collaboration avec les patrons, elles nous cantonnent dans des journées d'actions à répétition, sans lendemains, sans nous proposer de perspectives de combat.

On peut d'ailleurs analyser ce rite réformiste de la « journée d'action » comme étant ni plus ni moins qu'un moyen de canaliser les mécontentements. Autant dire un enterrement de tout espoir, y compris pour l'obtention de miettes.

Seules les résistances locales parviennent parfois, de diverses manières, à des résultats. Fédérer les revendications n'est donc pas l'objectif des principales confédérations syndicales.

Ce qu'on nous présente sous le nom de démocratie n'est qu'une mascarade : le vrai pouvoir est entre les mains des hauts fonctionnaires, jamais élus, et d'une poignée de grands patrons. Les gouvernants, de droite comme de gauche, exécutent leurs desirs.

Les politiciens de toutes espèces qui nous disent le contraire sont de fieffés menteurs. Ils nous saoulent de leurs fumées électorales, alors que, face aux rapaces de l'État et du Medef, nous n'avons qu'une seule solution : la lutte sans merci.

Les patrons ne nous feront aucun cadeau. Ils sont avares, cyniques, brutaux. Ce sont des voyous. Ils s'entendent pour nous tondre la laine sur le dos. Ne soyons plus des moutons ! Ça suffit comme ça ! Il est grand temps de mettre un frein à leur arrogance. Et nous pouvons le faire si nous nous en donnons les moyens.

Les partis politiques nous trahissent ? Laissons-les crever.

Nos organisations syndicales ne nous défendent pas ? Investissons-les, portons-y la flamme de la révolte. Et, si c'est nécessaire, débordons-les, construisons mieux et plus fort, organisons-nous à la base, en assemblées générales, en comités de grève révocables, en groupes interprofessionnels, pour construire la grève générale expropriatrice et autogestionnaire.

L'urgence du moment, c'est de relever le mouvement social, qu'il retrouve sa combativité nécessaire à tout progrès social. Pour cela, il n'y a pas de recette, seulement l'huile de coude, le temps donné, la solidarité et la ténacité. De toute façon, rien ne se fera que nous ne ferons nous mêmes.

La crise économique et sociale qui se profile, exacerbée par l'épidémie du Covid impose d'inventer un nouveau modèle qui dépassera le capitalisme et l'État-nation, à partir d'une société auto-organisée et coopérative, où l'altruisme et l'entraide passeront avant l'égoïsme, la coopération primera sur la concurrence effrénée, le plaisir des loisirs supplantera l'obsession du travail, l'importance de la vie sociale se passera d'une consommation illimitée, le goût du travail bien fait pour une efficacité productive et raisonnée s'effectuera pour le bien commun.

Le mécontentement général provoqué par les mesures antisociales du gouvernement Macron peut entraîner un effet boule de neige de grèves jusqu'à la grève générale. Les mobilisations des gilets jaunes le 12 septembre et les grèves et manifestations du 17 septembre constituent autant d'occasions de fédérer les révoltes et construire la rupture indispensable vers un « monde d'après » nécessairement révolutionnaire.

Les militants anarchistes réclament et prendront toute leur place dans la lutte à venir. Seul l'anarchisme, l'idée émancipatrice de l'individu, n'a jamais vendu les intérêts des travailleurs à l'État et aux patrons. Seul l'anarchisme peut tirer le mouvement des travailleurs de l'ornière et ouvrir la perspective d'une vraie transformation sociale. Ne plus faire confiance en ceux qui trahissent régulièrement les intérêts de ceux qu'ils prétendent défendre, cela signifie ne plus les élire. Ils ne pourront plus se réclamer d'aucune légitimité.

Contre tous ces exploiters, petits et grands, l'idée et la pratique libertaires sont les meilleures armes !

J.

**JEUDI 17 SEPTEMBRE, JOURNÉE DE GRÈVES ET DE MANIFESTATIONS :**

**PERIGUEUX - 10H30 - Palais de justice**

**BERGERAC - 15H - Palais de justice**

**SARLAT - 15H - Place de la Grande Rigaudie**

# LA COURSE A L'ÉCHALOTE

Dans notre précédent numéro, un camarade démontrait en quoi les élections n'étaient pas représentatives sur un plan local régional et national

Les gilets jaunes ont bousculé la démocratie représentative comme jamais dans l'histoire du pays. A tel point que le Président Macron dans sa Lettre aux français demande : « Faut-il, et dans quelles proportions, limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ? »

Dans le rapport du sénat datant de 2011, il est écrit : 83% des parlementaires cumulaient plusieurs mandats en France contre

24% en Allemagne  
3% au Royaume-Uni  
En 2012 :  
82% des députés et 77% des sénateurs exerçaient au moins un autre mandat électif

45% des députés étaient soit Maire, soit Président du Conseil Général soit Président du Conseil Régional.

Aujourd'hui en France 560 000 élus municipaux dont 36 700 maires et 100 000 adjoints aux maires.

Selon une étude, certains élus locaux perçoivent entre 6 000 et 7 000 €/mois.

Ils additionnent mandat de maire, présidence de communautés de communes, une fonction dans un conseil général ou une présidence d'un syndicat mixte. Les mêmes peuvent prétendre percevoir des revenus au titre de leur participation à des conseils d'administration d'établissements publics locaux.

La loi du non cumul a eu pour conséquence directe la multiplication du nombre de représentants.

Depuis la réforme de 2017, il n'est plus possible d'être député et maire à la fois d'où l'augmentation de salaire de certains élus.

A partir de 2020, la loi relative « à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » promulguée le 27 décembre 2019 a revalorisé ce traitement en le majorant de 50% dans les petites communes (< - 500hab maire : 991,80€/mois / adjoints : 385,05€/mois)

Le code général des collectivités territoriales prévoit des majorations pour certaines villes comme, par exemple, à la mairie de Périgueux, déclarée « commune touristique » et « chef-lieu » de canton engendre deux majorations des indemnités de maires respectivement de 50% et 15% (de 20 000 à 49 999hab maire : 3 500,46€/mois / adjoints:1 283,50€/mois).

Pour une majorité de la classe politique l'un des moyens d'anticiper cette hausse du nombre d'élus locaux serait de fusionner les petites communes. Les Communautés de Communes vont avoir compétence, dès cette année, pour accélérer le processus de ces fusions. Dans ces conditions, aucun accord ni aucune consultation de la population ne sont nécessaires. (Le statut de « commune nouvelle » a été créé par la loi du 16 décembre 2010 et, au départ, très peu utilisé. Le nombre de créations de « communes nouvelles » s'accroît considérablement à partir de 2015, une des raisons principales en étant la mise en place d'un dispositif d'incitation économique (fusions dans une logique avant tout financière, risques d'éloignement des relais politiques locaux que constituent les mairies, faible consultation des habitants, professionnalisation de la vie politique...)).

Privileges accordés à nos anciens dirigeants  
En pleine réforme des retraites, l'ancien Président François Hollande,perçoit une pension d'environ 15 000€/mois obtenu grâce au cumul de 4 indemnités différentes (ancien Pdt de la République, ancien député de Corrèze, ancien conseiller à la Cour des Comptes, ancien Pdt du Conseil général de Corrèze). Il bénéficie d'un logement de fonction meublé et équipé, 2 personnes à son service, 1 voiture avec chauffeur, 2 policiers, 7 collaborateurs...)

Cette indemnité aurait pu grimper encore de 12 000€ si l'intéressé n'avait pas renoncé à siéger au Conseil Constitutionnel.  
Dans le Journal Officiel paru le 04 octobre 2016 le décret prévoit désormais une dégressivité des moyens accordés aux anciens Présidents dans la 5ème année après leurs départs  
Ex : les collaborateurs passent de 7 à 3, les Agents de sécurité de 2 à 1.

Concernant les anciens locataires de Maignon, entre 2011 et 2014, les dépenses accordées aux anciens Premier Ministre

## LE RETOUR DE LA MORALE A L'ÉCOLE



s'élèvent à plus de 2,9 millions d'euros sans compter les frais de sécurité de 860 000€ rien qu'en 2014

Ces frais se cumulent à ceux déjà existants aux titres de leurs fonctions actuelles et des pensions auxquelles ils ont droit.

En pleine crise des gilets jaunes, Édouard Philippe avait promis que les avantages accordés aux anciens 1er ministre ne seraient plus accordés que pendant dix ans.

Seul un décret du 20 septembre 2019 prévoit la mise a disposition d'1 agent pour leur « secrétariat personnel » d'une durée maximale. de dix ans à compter de la fin de leur fonction.

Voitures et chauffeurs rouleront toujours aux frais de l'argent public !

Ainsi Édith Cresson, 1er ministre de mai 1991 à avril 1992 continue à se déplacer, depuis trente ans, avec un chauffeur et une voiture privée

Alain Juppé a été nommé en février 2019 au Conseil Constitutionnel après avoir été condamné en 2004 pour prise illégale d'intérêt à 14 mois de prison avec sursis et 1 an d'inéligibilité dans l'affaire des emplois fictifs à la mairie de Paris. Il percevra à ce titre 13 300€ brut/mois pendant 9 ans et 5600€ en qualité d'ancien maire de Bordeaux. Il conserve bien évidemment ses retraites d'élus : président de la communauté urbaine, adjoint au maire de Paris, député, ministre, 1er ministre. Et ce sans plafonnement. Ces avantages bénéficient aussi aux anciens ministres régaliens (Intérieur, Justice, Défense).

Autres privilèges accordés aux parlementaires  
Avant 2010 ils sont des plus confidentiels, seuls quelques éléments ont été révélés.

Par exemple un sénateur ayant siégé 19 ans voyait sa retraite calculé sur 36 ans. Les parlementaires partis à la retraite avant 2010 conservent donc ce privilège (7000€/mois).

Leurs cotisations ne couvrant que 12% de la totalité des prestations versées par leur caisse de retraite, le régime des parlementaires est largement déficitaire. L'état leur accorde une subvention votée par l'Assemblée Nationale !!

Ainsi les 52 millions indispensables pour payer la retraite des parlementaires sont à la charge du contribuable !

Depuis le 1er janvier 2018, leur régime de retraite est aligné sur celui de la fonction publique (+ de 40ans de cotis.à taux plein). En cas de défaite électorale, les actuels habitués du Palais Bourbon auront droit seulement à 57% du salaire journalier pendant 24 à 36 mois comme les salariés de droit commun.

Dans le rapport de certification par la Cour des Comptes on trouve une réserve bien cachée pour financer ces retraites :

- 627 millions pour les 639 anciens sénateurs
- 777 millions pour les retraités du personnels

Le Sénat verse chaque année à son régime de retraite 9, 4 millions d'euros via des cotisations dites « employeur » qui ne sont en réalité que des subventions financées par le contribuable. Si le système de double cotisations a été supprimé, il a été compensé par la création d'un nouveau régime complémentaire par points.

## LECTURE DE RENTRÉE

C'est la rentrée, et on va se remettre à bouquiner ! S'il y a bien un livre recommandable à tout féru d'histoire, et d'histoire de l'anarchisme et des luttes du début du XXe siècle, c'est bien le grand classique "la mémoire des vaincus" de Michel Ragon.



L'auteur a mixé trois vrais militants pour créer son personnage principal qui lui est fictif, mais évolue dans une réalité historique à la fois précise et magnifiquement bien vulgarisée !

Vous trouverez ce livre pour pas cher dans votre librairie préférée, Seuros au format poche, il est également disponible dans toute bonne bibliothèque.

**Le peuple commence à apprendre à se passer de Dieu, il saura bien aussi se passer de gouvernement.**  
Michel Ragon "La mémoire des vaincus"

## CHANTONS COMPAGNES ET COMPAGNONS

"La rengaine des résignés"  
Auteur : Raoul Vaneigem (2012)  
Sur l'air de : La fille au roi Louis  
Première interprétation : Fanchon Daemers, 2014

Y a tout à perdre	Pour se venger
Rien à gagner	De leur lâcheté
C'est le règne	Ils attaquent
Des résignés	Les étrangers
Et c'est pourquoi	Mais c'est ensemble
On va crever	Qu'ils vont crever
Dans la chambre à	Dans la chambre à
Gaz des banquiers	Gaz des banquiers.

C'est la débine	L'argent fout l'camp
Et la combine	Si vous pensez
Chacun pour soi	que pour autant
Telle est la loi	La vie s'en va
Et c'est pourquoi	Vous gagnerez
On va crever	De quoi crever
Dans la chambre à	Dans la chambre à
Gaz des banquiers	Gaz des banquiers

Où sont l'amour	Pourtant le soleil
Et l'amitié	de la vie
Morte est	Continue à
La solidarité.	Nous éclairer.
Et c'est pourquoi	C'est pas le moment
On va crever	De crever,
Dans la chambre à	Dans la chambre à
Gaz des banquiers	Gaz des banquiers

Pas de budget	La vraie vie
Pour les Ecoles	C'est la gratuité
Les hôpitaux	J'veux plus payer
Car nos impôts	Pour engraisser
Vont financer	Ceux qui pensent
Les escaliers	Nous envoyer
Vers la chambre à	Dans la chambre à
Gaz des banquiers	Gaz des banquiers

C'est la guerre des	L'argent qui tue
Voisins de paliers	Va les tuer.
Tout est prétexte	Il n'y aura
A se flinguer.	Qu'à les pousser
Qu'importe puis-	Pour qu'ils achèvent
Qu'on va crever,	De crever,
Dans la chambre à	Dans leur chambre à
Gaz des banquiers	Gaz des banquiers.

L'existence de ce 2ème régime figure dans le règlement de la caisse des retraites du Sénat ; son contenu n'a jamais été révélé. Ce régime assure aux sénateurs et sénatrices une retraite de 2 190€/mois et ce après un seul mandat de 6 ans. (source Médiapart).

Les conditions de reversion aux veufs, veuves sont sans égales et rien ne peut revenir sur leurs acquis, car au nom de la séparation des pouvoirs, l'exécutif ne peut intervenir dans le fonctionnement du sénat. Ils bénéficient également de la 1ère classe gratuite à vie sur le réseau SNCF.

« Il y a des situations monarchiques » selon le député Dosière « mais personne ne semble au courant des règles...non pas parce qu'une loi l'a décidé, mais en raison d'une tolérance ».

Selon le code général des collectivités territoriales :  
« Toute personne physique ou morale a le droit de demander la communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux ».

Pour que les administrés puissent exercer correctement leur droit d'accès aux documents, ils doivent en connaître l'existence et surtout pouvoir les identifier. Le demandeur doit désigner lui-même le doc. qu'il désire consulter.

Les anarchistes ont toujours dénoncé la conquête du pouvoir et l'avènement d'une classe carriériste qui confond l'intérêt général avec leurs ambitions personnelles. La politique au sens noble du terme doit nourrir les débats et irriguer les collectivités humaines. Or depuis longtemps la vie politique se résume à la démagogie et la promotion personnelle.

Comme le précise Mariette Darrigrand sémiologue : « On accuse les politiques de trahir leurs promesses mais ce ne sont pas des promesses, ce sont des arguments de vente, immédiat, pour eux mêmes. »

Le mandat impératif que revendique les anarchistes permet de remettre la politique au centre des débats et évite la personnalisation.

Le mandat impératif est une forme de mandat politique dans lequel le pouvoir est délégué à une organisation ou un individu élu en vue de mener une action définie dans la durée et dans la tâche, selon des modalités précises auxquelles il ne peut déroger. Il s'oppose au mandat représentatif qui constitue une sorte de « chèque en blanc ».

Ce mode de fonctionnement est bien évidemment interdit par la Constitution qui dans son article 27 prescrit que : « tout mandat impératif est nul ». Par conséquent, seul le mandat représentatif est légal en France.

Seul un changement radical, révolutionnaire sera à même de se substituer à un système politique basé sur la représentativité par un autre système fondé sur le mandat impératif

Louise Michel disait : " Si un pouvoir quelconque pouvait faire quelque chose, c'était bien la Commune composée d'hommes, d'intelligence, de courage, d'une incroyable honnêteté et qui avaient donné d'incontestables preuves de dévouement et d'énergie. Le pouvoir les annihila, ne leur laissant plus d'implacable volonté que pour le sacrifice. C'est que le pouvoir est maudit et c'est pour cela que je suis anarchiste".

Stef.



OBLIGATION DE PORTER UN MASQUE  
DANS LES LIEUX PUBLICS.

QUE VA-T-ON CHOISIR DE FAIRE AVEC ?

UN BAILLON FASHION...



OU... LA RÉVOLUTION



## LE MASQUE ET LA QUESTION ANARCHISTE

L'autre jour alors que je tractais le journal sur le marché, une passante est venue m'apaguer "vous vous dites anarchiste, mais vous portez un masque, rigolo !", si encore c'était resté chose unique, mais j'y ai eu le droit 4 fois en deux petites heures... J'aimerais donc rappeler une ou deux petites choses, c'est que si le gouvernement dit que le ciel est bleu, on ne va pas dire qu'il est rouge juste, car nous sommes anarchistes, et nous ne militons pas pour nous, mais pour les autres, comme nous ne portons pas le masque pour nous, mais pour les autres.

De nombreuses organisations anarchistes, et divers groupes autonomes, avaient appelé à un confinement, non autoritaire bien entendu, quand Macron se pavait encore dans des théâtres en disant que tout va bien, et que la Buzin nous disant que le virus resterait en Chine, et ça, sans trembler des genoux, alors qu'elle savait pertinemment le contraire, elle l'avouera par la suite...

Au Brésil d'ailleurs, les anarchistes et la population organisent eux-mêmes des confinements, car leur superbe président d'extrême droite dit que le Corona n'est qu'une petite grippe ... je ne vais pas détailler ici pourquoi c'est totalement faux, mais là-bas, ce sont de fosses communes qui accueillent par milliers et par jours les morts...

Aujourd'hui les scientifiques ne semblent pas encore tout savoir sur la Covid, et par mesure de précaution, nous devons porter un masque, non pas pour nous priver de nos libertés, mais bien pour aider à la liberté des plus faibles, qui eux aussi, ont le droit de sortir ... Mettre un bout de tissu 30-40 minutes par jour sur votre pif ne vous fera pas respirer votre CO2 et mourir dans d'atroces souffrances, sinon il n'y aurait depuis longtemps plus d'infirmier.e.s, de peintres, de carrossier.e.s .

D'ailleurs j'aimerais rappeler une citation de Bakouine " **Je ne suis vraiment libre que lorsque tous les êtres humains qui m'entourent, hommes et femmes, sont également libres.**", donc ce n'est pas mettre un bout de papier sur votre pif qui entrave votre liberté, c'est d'empêcher que les gens plus faibles puissent sortir, qui devrait vous l'entraver... d'après les principes anarchistes de tonton Bakou....

D'ailleurs aujourd'hui la plupart des orgas et des groupes autonomes demandent plutôt des masques gratuits que de ne pas porter de masque.

Alors bien entendu que la gestion de la crise est calamiteuse, que le gouvernement a du sang sur les mains, que c'est une honte, et qu'on cache un paquet de trucs plus critiquables les uns que les autres... mais un peu de rationalité serait quand même vachement chouette, sinon quoi, on va expliquer à nos enfants qu'on a fait tomber le capitalisme, car on ne voulait pas porter de masques ... mais que les 25 000 personnes qui meurent de faim chaque jour ne nous avait pas fait bouger avant ? Que les 9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté ou encore les 250 000 sdf ne nous concernaient tellement pas que nous sommes restés chez nous ? Et que les milliers de migrants qui meurent en mer en grande partie à cause de notre mode de vie occidental nous ont laissés pantois ? Ben j'espère que nos gamins se foutront bien de nous !

Détruisons le capitalisme, construire une société nouvelle et libertaire sur des bases d'entraides et de pluralisme, et arrêtons de nous regarder le nombril avec nos problèmes de petits privilégiés qui détournent nos yeux des vrais problèmes !

## MEGA MEA CULPA !

Je me suis honteusement trompé dans le dernier numéro quand j'affirmai s que la maire de Périgueux touchait 4331,95€...

En fait, c'est 5615,45€, car elle a été nommée vice-présidente au Grand Périgueux ...

Vous savez le grand Périgueux, où se cotoient 1 président, 15 vice président.e.s (dont 5 femmes), 19 conseiller.e.s délégués (dont 3 femmes) et 48 conseiller.e.s communautaires (dont 16 femmes)... Soit 83 personnes dont une très large majorité d'hommes, blanc de plus de 50 ans ... 24 femmes pour 59 hommes vive la parité, vive la diversité, d'ailleurs dans la lois, une parité devrait être respectée ... paraît-il...

- Le président touche une indemnité de 3889,40€ (en, plus de sa fonction de maire ... rappelons que Jacques Auzou est membre du PCF ... le cumul des mandats et les salaires a 6 000euros, ça, c'est le communisme autoritaire du 21e siècle !!)
  - les 15 vices président.e.s touché une indemnité de 1283,50€ chacun.e.s.
  - Les conseillers touchent une indemnité de 700,09€ chacun.e.s.
- Le tout représente environ un demi-million d'euros par an ...

Donc voilà, encore désolé Madame Labails, vous êtes vraiment proche du peuple avec vos 5615.45 € mensuels, et pendant ce temps là, des associations comme maison 24, ne peuvent donner à manger deux fois par semaine aux SDF, car ils manquent de protection contre le covid et ceux, depuis le confinement, et des gens dorment dehors ...

### PUNK NOT DEAD !



Une petite soirée sympathique au Méga CGR de Périgueux le 17 septembre à 19h30. une ciné-conférence avec une demi-heure de conférence animée par Alain Feydri, puis à 20 heures le super docu White Riot suivi d'un échange avec la salle.

## WHITE RIOT

directed by RUBIKA SHAH produced by ED GIBBS  
2019 / 80 min / UK / English / Documentary

White Riot c'est l'histoire de la montée du Punk face à l'extrême droit, à la fin des années 70 au Royaume-Uni, et comme on aime le Punk et qu'on n'aime pas trop l'extrême droite, ben on va sûrement bien aimer ce docu, et on vous incite à y aller.

Pour nous contacter, soumettre du contenu ou pour toutes autres raisons :  
noirperigord@riseup.net

Pour retrouver tous les numeros au format PDF :  
noirperigord.noblogs.org

Ce journal est imprimé par le groupe Emma Goldman de la Fédération anarchiste.  
perigueux@federation-anarchiste.org